

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DE L'EDUCATION DE LA WILAYA D'ORAN

NIF : 095431019122435

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N°...06../2025

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 ; portant réglementation des marchés publics La Direction de l'Education de la Wilaya d'Oran informe les soumissionnaires ayant participé à l'**Avis d'appel d'offre National N° 03/2025** RELATIF A :

Aquisition des équipements scolaires au profit d'un college type 6 au niveau du site 3.000 LLV à la commune de messerghine wilaya d'oran

Programme 2025

Qu'à l'issue des résultats obtenus par la commission d'évaluation des offres ont permis l'attribution provisoires en faveur des fournisseurs suivants :

N°	Lot	Fournisseurs	NIF	Évaluation Tech	Délais d'Excusions	Montant Avant Correction	Montant Après Correction	MOTIF DE CHOIX	OBS
1	Lot N° 01 : Acquisition De Mobiliers De Classes.	Eurl SEMOUNE	001031011169586	76.53	10	5 139 015,00	5 139 015,00	Moin Disant	/
2	Lot N° 02 : Acquisition De Mobiliers Administratifs.	Eurl SEMOUNE	001031011169586	81.00	10	1 449 420,00	1 449 420,00	Moin Disant	/
3	Lot N° 03 : Acquisition d'Équipements De Laboratoires.	EMS Mobilier	001905099012150	90.00	5	921 298,00	921 298,00	Moin Disant	/
4	Lot N° 04 : Acquisition De Matériel Administratif et Informatique.	Eurl SEMOUNE	001031011169586	73.22	10	2 133 670,00	2 133 670,00	Moin Disant	/
5	Lot N° 05 : Acquisition De Matériel Pour Labo Informatique.	Eurl SEMOUNE	001031011169586	68.14	10	1 411 340,00	1 411 340,00	Moin Disant	/
6	Lot N° 06 : Acquisition De Matériel Pour Amphithéâtre.	Ets BOUCHIKHI AHMED LAMINE	177200103560143	100	7	4 400 620,00	4 400 620,00	Moin Disant	/
7	Lot N° 07 : Acquisition De Matériel Anti-Incendie(Destiné Pour Les Micro-entreprise).	/	/	/	/	/	/	/	/
8	Lot N° 08 : Acquisition des Rideaux (Destiné Pour Les Micro-entreprise).	Ets BELLOULOU ASMAA	28231011492611723181	100	7	1 332 800,00	1 332 800,00	Moin Disant	/

Les soumissionnaires non retenus ont un délai de 10 jours ; à compter de la première date de parution du présent avis presse pour formuler leurs recours.

Oran Le :

Le Directeur de l'Education